



**SIVOM de BOUSSIÈRES**  
**Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 15-12-2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quinze décembre à dix-huit heures, le comité syndical s'est réuni à la Mairie de Boussières, après convocation légale, sous la présidence de M. Hugues TRUDET, Président.

**Étaient présents :** M. Claude MARESCHAL, M. Eloy JARAMAGO, M. Nicolas JEANDOT, Mme Florence NUNINGER-PARIZOT, M. René DORNIER, M. Christophe MULHAUSER, M. Jacky AVIS, M. Hugues TRUDET, M. Jacques PERSELLO, M. Michel LETHIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Jean-Michel MAY, M. Denis JACQUIN, M. Jean-François NIESS, M. François MONNIER, M. Marcel BRONGNIART, M. Georges POITREY.

**Étaient excusés :** -

Etaient présents sans pouvoir prendre part aux votes : Sandy MARGUET, Jean-Louis TANGUY

L'ordre du jour est le suivant :

1. Arrêt du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 29 septembre 2023
2. Ouverture anticipée de crédits d'investissement au budget primitif 2024
3. Bilan prévisionnel du budget au 31 décembre 2023
4. Tarification des missions complémentaires du Centre de Gestion du Doubs
5. Désignation d'un référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs
6. Choix du nouveau logo
7. Bilan d'activités 2022 sur la prestation Eau-Assainissement
8. Questions diverses

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité. M. Denis JACQUIN ayant été élu à l'unanimité a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 18h05.

**1) Arrêt du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 29 septembre 2023**

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2023, adressé à chaque membre du comité.

Il sera signé par le Président et le secrétaire de séance.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2023.**

**2) Ouverture anticipée de crédits d'investissement au budget primitif 2024**

Le Président propose l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2023. Le Président précise que cette ouverture anticipée de crédits est réglementairement prévue dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose d'ouvrir de manière anticipée 12 000 € de crédits d'investissement, répartis comme suit :

Article	Désignation	Montant
2158	Autres matériels techniques	10 000.00 €
21838	Autres matériels informatiques	2 000.00 €

Ces crédits seront repris en dépenses d'investissement au BP 2024 aux articles budgétaires correspondants.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité l'ouverture anticipée des crédits d'investissement proposés au budget primitif 2024.**

Monsieur LETHIER rejoint le comité syndical.

**3) Bilan prévisionnel du budget au 31 décembre 2023.**

Le Président donne un bilan prévisionnel du budget au 31 décembre 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	707 000 €	125 000 €	832 000 €
RECETTES	674 000 €	150 000 €	824 000 €
TOTAL	-33 000 €	25 000 €	-8 000 €
		Résultat fonctionnement reporté N-1	80 000 €
		Résultat cumulé de l'exercice 2023	72 000 €

Le Président rappelle que le résultat négatif en fonctionnement avait été annoncé lors du vote du budget primitif, avec comme conséquence la réduction prévisible du fonds de roulement. L'objectif était de ne pas augmenter trop brutalement la participation des communes.

Ce résultat négatif a été amplifié par l'augmentation pour la deuxième année consécutive de la valeur du point d'indice, alors que cette valeur n'avait pas varié depuis 2017.

Le résultat positif en investissement s'explique par le fait que l'acquisition d'un véhicule neuf électrique a été remplacé par un véhicule d'occasion, ce qui a généré une économie de 25 000 €.

Monsieur MICHAUD demande s'il y aura une augmentation de la participation des communes en 2024.

Le Président lui répond que les projections pour 2024 n'ont pas encore été établies. Cependant, à la suite des informations données par Jean-Louis TANGUY, cette augmentation apparaît probable.

Il annonce qu'une réunion d'orientation budgétaire se tiendra en février comme d'habitude.

**4) Tarification des missions complémentaires du Centre de Gestion du Doubs**

Le Président explique que le Centre de Gestion du Doubs fédère et mutualise les expertises et les ressources pour conseiller et accompagner les collectivités, afin de déployer une vraie politique des ressources humaines.

Le taux de cotisation évolue en 2024 de 1.96% à 2.06%, la cotisation étant définie par ce taux multiplié par la masse des rémunérations.

Ce taux est constitué de trois parties :

- 0.80% pour le socle des aides en gestion des ressources humaines
- 0.75% pour une assistance plus spécialisée dans certains domaines (retraite, protection sociale, dispositif de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes)
- 0.51% pour la santé au travail

L'assistance apportée par le Centre de Gestion au SIVOM se concentre particulièrement sur la rédaction des arrêtés et la gestion des retraites.

L'augmentation du taux aura pour impact une augmentation de la cotisation en 2024 d'environ 300 euros.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la nouvelle convention proposée par le Centre de Gestion et regroupant les différentes missions complémentaires et la nouvelle tarification, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

## 5) Désignation d'un référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs

Le Président rappelle que chaque élu doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Le Centre de Gestion du Doubs propose d'être l'interlocuteur des élus en mettant à leur disposition une équipe de cinq référents déontologues experts et polyvalents.

L'élu peut choisir de consulter un référent (97 € par saisine) ou l'ensemble des référents (257 € par saisine).

### Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
  - Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
  - Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
  - Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
  - Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
  - Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;
- précise que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- fixe à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- adopte la charte de l'élu local qui est la même que celle lue lors de l'investiture des élus dans chaque commune.
- autorise le Président à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Le Président rappelle que les élus du comité syndical ne doivent pas saisir les référents déontologues au nom du SIVOM pour des problèmes liés à leur commune.

## 6) Choix du nouveau logo

Le Président rappelle que le projet de renouvellement du logo du SIVOM a été confié aux élèves de la classe de 1<sup>ère</sup> Sciences et Technologies du Design et des Arts appliqués du lycée Pasteur Mont Roland de Dole.

Environ soixante projets de logos ont été proposés, la commission en a retenu six puis le comité syndical trois.

Les élèves ont travaillé sur ces trois logos pour proposer une nouvelle version en tenant compte des demandes du comité syndical du 29 septembre.

Jean-Louis TANGUY présente les nouveaux projets de logo.

- Logo n°1 :



Le comité syndical estime qu'il faudrait garder les couleurs de la première proposition et ne pas faire de dégradés de couleurs.

- Logo n°2 :



Le comité syndical estime que le logo devrait être moins étendu, que le « de Boussières » devrait être décalé vers la droite et que la partie basse de la vague verte devrait être en bleue pour évoquer un cours d'eau.

- Logo n°3 :



Nouvelle proposition

Les élèves ont proposé plusieurs pictogrammes pour remplacer le sapin.

Le comité syndical estime qu'aucun pictogramme ne peut à lui seul représenter les activités très diverses du SIVOM et décide d'abandonner cette proposition de logo.

Les membres du comité syndical échangent sur les deux logos retenus et sur l'image qui veut être donnée au SIVOM.

Monsieur JACQUIN estime que le texte doit correspondre à peu près à la moitié de l'image pour avoir un logo équilibré.

Madame NUNINGER-PARIZOT propose que ces projets de logos soient diffusés auprès d'un petit nombre de personnes pour savoir quelle perception du SIVOM ressort de ces logos.

Le Président propose également de le soumettre aux agents qui sont directement concernés pour avoir leur avis, tout en rappelant que la décision reviendra au comité syndical.

Le Président demande à Jean-Louis TANGUY de travailler sur les deux logos pour tenir compte des demandes du comité syndical.

Le choix définitif sera effectué lors du comité syndical de février 2024.

## 7) Bilan d'activités 2022 sur la prestation Eau-Assainissement

A la demande du Président, une réunion s'est tenue le mercredi 6 décembre avec les services du Département Eau et Assainissement (DEA) pour dresser un bilan de l'activité du SIVOM en 2022, dans le cadre de la convention établie pour l'entretien des ouvrages d'eau et d'assainissement.

Le DEA est satisfait de la prestation du SIVOM et un avenant à la convention doit être proposé prochainement au conseil communautaire de GBM et au comité syndical.

Il devrait contenir les éléments suivants :

- Ajout de l'entretien d'un poste de relevage et de la station d'épuration d'Osselle
- Arrêt fin 2025 de la relève des compteurs d'eau (relève qui sera assurée par les camions poubelles)
- Réduction du nombre d'heures d'entretien des stations d'épuration avec la suppression d'une des deux stations à Torpes d'ici fin 2024.
- A la demande du Président, engagement de GBM à maintenir un minimum d'heures de travail pour les agents du SIVOM à hauteur de 3 300 heures.
- Trimestrialité du paiement de la prestation par GBM

Monsieur JACQUIN intervient en tant que conseiller communautaire délégué en charge des infrastructures des eaux.

Il confirme que le Département Eau Assainissement de GBM est satisfait du travail des agents du SIVOM. Il n'est cependant pas possible pour GBM, dans le cadre d'une prestation de services, de garantir un nombre d'heures de travail pour le SIVOM. Le syndicat sera rémunéré en fonction des heures de travail effectives. Il est également compliqué pour GBM de partitionner entre les deux structures des missions spécifiques comme la gestion des compteurs (relève, réparation, remplacement).

Le Président regrette que le SIVOM soit considéré comme un prestataire plutôt que comme un partenaire.

Monsieur MICHAUD rappelle que lors du transfert de compétence, GBM s'était engagé à maintenir un service de proximité avec des agents locaux, engagement pertinent sur un plan économique et écologique (moins de déplacements).

Le Président informe le comité syndical que la diminution des heures faites pour le compte de GBM va libérer environ 400 heures qui peuvent être réparties entre les communes qui le souhaitent. Il conviendrait que chaque conseil municipal puisse se prononcer sur une augmentation ou non du nombre d'heures d'agents techniques à financer par la commune.

Monsieur MICHAUD annonce que le conseil municipal de Thoraise a délibéré le 8 décembre pour demander au SIVOM une centaine d'heures d'agents techniques en plus.

Monsieur JACQUIN déclare que le DEA est conscient du fait que son impossibilité à garantir au SIVOM un nombre d'heures précise l'expose à ce qu'il n'y ait plus assez d'heures pour effectuer toutes les missions qui lui sont confiées. Dans ce cas, les agents du DEA y pallieront.

Le Président précise que le système de volontariat des agents du SIVOM pour intervenir en cas de besoin en dehors du temps de travail, et en complément de l'astreinte de GBM, fonctionne bien et a permis d'éviter à plusieurs reprises le déplacement des agents de GBM.

Monsieur MARESCHAL rappelle que les communes d'Abbans-Dessous et d'Abbans-Dessus ne sont pas dans GBM mais dans la Communauté de Communes Loue-Lison, à laquelle la compétence eau et assainissement va prochainement être transférée. Il précise qu'il n'y aura pas de changement pour les agents du SIVOM, en matière d'assainissement, et qu'ils continueront à entretenir les ouvrages.

Le Président annonce qu'il prendra contact avec la Communauté de Communes pour l'établissement de la convention suite au transfert de compétence prochain.

Il informe également le comité que le DEA de GBM souhaite la mise en place d'un outil de suivi des missions exercées par les agents du SIVOM, ce qui est acceptable dans la mesure où celui-ci n'augmente pas la gestion administrative de la prestation. Une réunion est prévue le 5 janvier 2024 pour en discuter.

Une autre réunion de travail est prévue le 23 janvier 2024 pour tenter de résoudre certaines difficultés techniques rencontrées par les agents du SIVOM dans l'exercice de leur mission.

A cette occasion, le Vice-Président remettra à GBM une fiche annuelle « satisfaction client » qu'il souhaite également proposée aux communes.

Cette fiche comporte treize critères, qu'il convient de noter entre un et quatre, répartis entre six domaines :

- Comportement
- Ressource
- Organisation
- Sécurité
- Qualité des travaux
- Délais

La notation de ces critères génère un pourcentage de satisfaction globale de la commune.

Le Vice-Président précise que cette fiche de satisfaction est bien évidemment évolutive en fonction des remarques des communes, mais propose cependant de l'envoyer à chaque commune en janvier pour faire un premier bilan de l'année 2023. Il propose également d'adapter cette fiche pour les secrétaires de mairie.

Monsieur POITREY se demande si une fiche de satisfaction ne pourrait pas également être remplie par les agents sur l'organisation du travail dans les communes. Le Président répond favorablement à cette proposition, laquelle lui paraît s'inscrire dans un processus d'amélioration continue.

#### 8) Questions diverses

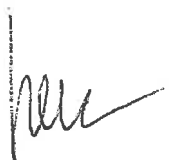
- Jean-Louis TANGUY expose qu'à partir de 2024, dans un souci d'équité entre les agents, les secrétaires de mairie poseront leur demande de congés auprès du directeur qui les validera et en informera les maires concernés.

Les membres du comité syndical sont d'accord avec cette mesure.

- Monsieur MARESCHAL souhaite des informations sur l'avancée des projets suivants :
  - L'éco-pâturage : Jean-Louis TANGUY déclare que quatre pâtures de tailles différentes ont été entretenues par des chèvres en 2023 sur les communes de Boussières, Busy, Larnod et Vorges les Pins. L'expérience sera étendue à d'autres communes s'il trouve des éleveurs à proximité qui acceptent de participer à ce projet, sachant qu'il leur revient de parquer et d'installer leurs troupeaux sur les pâtures communales.
  - La végétalisation des cimetières : Jean-Louis TANGUY rappelle au comité que les cimetières d'Abbans-Dessous, Boussières, Thoraise, Torpes et Vorges les Pins ont été végétalisés. Il était prévu que celui d'Abbans-Dessus le soit cet automne mais les conditions climatiques ne l'ont pas permis. Ce sera fait au printemps, dès que le sol sera suffisamment réchauffé, par épandage à la main de graines. Le même travail sera réalisé dans les zones des cimetières où la végétalisation a été imparfaite.
  - Les pièges photographiques : Jean-Louis TANGUY informe le comité qu'un appareil a été acheté pour être testé et sera installé prochainement. Le SIVOM se dotera de deux autres appareils si le test est concluant.

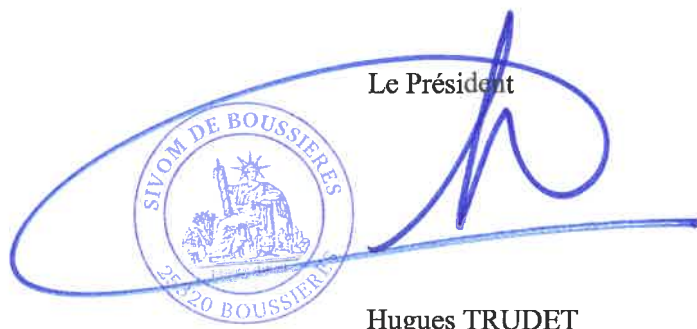
Le Président lève la séance à 19h55.

Le secrétaire de séance



Denis JACQUIN

Le Président



Hugues TRUDET